

Réponse à la question du calcul ART par Guillaume David :

D'une manière générale, les ratios utilisés pour ART s'appuient sur la documentation de filière (IGN, IFN, Agreste, FiBois), avec une approche nationale car il n'est pas possible de tenir compte de la diversité nationale des forêts et de la diversité des travaux réalisés. L'ensemble des indicateurs ont été choisis et élaborés avec l'appui de BIOM Attitude, une agence de notation indépendante.

Pour le nombre d'emplois, l'ensemble des acteurs de la filière utilise des données parfois différentes selon le contexte territorial mais convergentes autour d'une moyenne de 300 m³ de bois d'œuvre récoltés qui créent ou maintiennent 1 emploi à temps plein (ETP) de la gestion forestière à la première transformation. **Pour la mise en œuvre de bois dans le bâti**, une analyse de FIBRA (devenu FiBois Auvergne-Rhône-Alpes) vieille de 10 ans indiquait 21 ETP créés ou maintenus pour 1000 m³ de bois mis en œuvre dans un projet, de la gestion forestière à la mise en œuvre du bois dans les bâtiments. Cette étude a été actualisée en 2025 par FiBois Auvergne-Rhône-Alpes, avec 20 ETP / 1000 m³ de bois. Le calculateur utilisé pour les Analyses de retombées territoriales est cohérent avec ce nouveau ratio.